

ILNAS

Institut luxembourgeois de la normalisation
de l'accréditation, de la sécurité et qualité
des produits et services

ILNAS-EN ISO 24534-1:2010

Identification automatique des véhicules et des équipements - Identification d'enregistrement électronique (ERI) pour les véhicules -

Automatic vehicle and equipment
identification - Electronic Registration
Identification (ERI) for vehicles - Part 1:
Architecture (ISO 24534-1:2010)

Straßenverkehrstelematik (RTTT) -
Automatische Identifizierung von
Fahrzeugen und Ausrüstungen -
Elektronische Identifizierung für die

07/2010



Avant-propos national

Cette Norme Européenne EN ISO 24534-1:2010 a été adoptée comme Norme Luxembourgeoise ILNAS-EN ISO 24534-1:2010.

Toute personne intéressée, membre d'une organisation basée au Luxembourg, peut participer gratuitement à l'élaboration de normes luxembourgeoises (ILNAS), européennes (CEN, CENELEC) et internationales (ISO, IEC) :

- Influencer et participer à la conception de normes
- Anticiper les développements futurs
- Participer aux réunions des comités techniques

<https://portail-qualite.public.lu/fr/normes-normalisation/participer-normalisation.html>

CETTE PUBLICATION EST PROTÉGÉE PAR LE DROIT D'AUTEUR

Aucun contenu de la présente publication ne peut être reproduit ou utilisé sous quelque forme ou par quelque procédé que ce soit - électronique, mécanique, photocopie ou par d'autres moyens sans autorisation préalable !

ILNAS-EN ISO 24534-1:2010
NORME EUROPÉENNE **EN ISO 24534-1**
EUROPÄISCHE NORM
EUROPEAN STANDARD
Juillet 2010

ICS 35.240.60; 03.220.20

Remplace CEN ISO/TS 24534-1:2007

Version Française

**Identification automatique des véhicules et des équipements -
Identification d'enregistrement électronique (ERI) pour les
véhicules - Partie 1: Architecture (ISO 24534-1:2010)**

Automatic vehicle and equipment identification - Electronic
Registration Identification (ERI) for vehicles - Part 1:
Architecture (ISO 24534-1:2010)

La présente Norme européenne a été adoptée par le CEN le 16 juin 2010.

Les membres du CEN sont tenus de se soumettre au Règlement Intérieur du CEN/CENELEC, qui définit les conditions dans lesquelles doit être attribué, sans modification, le statut de norme nationale à la Norme européenne. Les listes mises à jour et les références bibliographiques relatives à ces normes nationales peuvent être obtenues auprès du Centre de Gestion du CEN ou auprès des membres du CEN.

La présente Norme européenne existe en trois versions officielles (allemand, anglais, français). Une version dans une autre langue faite par traduction sous la responsabilité d'un membre du CEN dans sa langue nationale et notifiée au Centre de Gestion du CEN, a le même statut que les versions officielles.

Les membres du CEN sont les organismes nationaux de normalisation des pays suivants: Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède et Suisse.



COMITÉ EUROPÉEN DE NORMALISATION
EUROPÄISCHES KOMITEE FÜR NORMUNG
EUROPEAN COMMITTEE FOR STANDARDIZATION

Management Centre: Avenue Marnix 17, B-1000 Bruxelles